

Quelle est l'agriculture qui, après avoir
LES MACHINES A BATTRE DE MM. WERNER ET BOCHER
pour un nombre déterminé d'années.
sont les gouvernements de ces can-
Berne (pour le Jura bernois);
1° Que ce rapport sera adressé aux
Conseils d'Etat des cantons de Vaud, Fri-
bourg, Valais, Neuchâtel, Genève et de
la Suisse romande, après avoir délibéré
Le Comité de la société d'agriculture de
cette œuvre et voudront bien leur ac-
corder leur appui moral et financier.
de cette œuvre et voudront bien leur ac-
corder leur appui moral et financier.
leur pas des limites de l'expérience.
leur est ouverte, en éclairant chacun de
progressivement et sagement la voie qui
cette pratique d'agriculture devront suivre
mande, les organisateurs de la nouvelle
liste d'adhésion avec ceux de la Suisse alé-
ment qui lui fasse honneur et qui riva-
liseront pour la Suisse romande un tableau
entier par l'adhésion très-naturelle de
douce et de modeste. Loin de se laisser
trier seront conduits par un esprit de pro-
se chargeront de l'entreprendre et de la di-
a la conviction qu'une œuvre de ce genre
En terminant son travail, la Commission
brissement de cultures expérimentales.
de la création d'un laboratoire et de l'éta-
institution n'est que le complément logique
culture de Berne et de Thurgovie. Cette
gouvernements et les sociétés d'agri-
installées à la Rivi et à Kreuzlingen par
sais, dans le genre de celles qui ont été
cette occasion pour établir une *station des*
ce que la Société romande profite de
brissement le permettra. Il est à désirer
insister sur ces ressources de l'éta-
sont appliquées à l'agriculture, devront être
et plus particulièrement de la chimie dans
sciences agricoles, physiques et naturelles,
rature de chimie, pour l'enseignement des
rentre seulement quelques-unes de ses ré-

111

sentir, organiser pendant l'hiver des cours
pourra, si la nécessité s'en fait absolument
dans ce cas là, l'administration de l'école
la saison des grands travaux de la campagne,
pourrait pas quitter leurs parents pendant
suite de circonstances particulières, ne
Il se présenterait des jeunes gens qui, par
le cas, en dehors des élèves réguliers,
durer, dans la règle, deux années. Dans
Pour être complet, l'enseignement devra
agricole actif.
les domestiques de campagne, le personnel
Chefs de travaux constitués, avec
participer aux divers ouvrages de la ferme.
jeunes gens à la pratique, en les faisant
travaux autres pour mission d'inter ces
mission pense qu'on devrait exiger annu-
agriculture. Enfin, un ou deux chefs de
dessin, etc., dans leurs rapports avec l'a-
pour chacune des deux catégories, la Com-
voulait fixer d'avance les prix de pension,
la comptabilité, le
pratiques sur les sciences naturelles et
manderai aux jeunes gens des autres can-
L'agriculture. Les deux autres maîtres dop-
un ecclésiastique à celui que l'on de-
Suisse romande seraient appelés à payer
clément de l'enseignement théorique de
ment, le directeur sera chargé plus spé-
règlement d'organisation de l'école.
conditions déterminées et fixées par le
tout spéciale et ne pouvant durer qu'un
de la Suisse allemande. Cette instruction
l'exercice de leurs devoirs religieux.
ranches de concessions, en facilitant aux é-
etc., ainsi que cela a lieu dans les écoles
au, quelques notions d'art forestier,
à donner aux plantations du houblon et
seront soumis sera stricte, au point de
par exemple: la taille des arbres fruitiers,
ou branche de la pratique agricole, comme
le venant qu'il ne soit cependant pas inférieure
sources disponibles, la Commission émet
tenue du domaine et par les autres res-
nombre devra être aussi influencé par l'é-
cette saison.
Enfin il conviendra d'examiner les moyens
entre les maîtres et les élèves, il est indi-
griculiers, ou leur faire suivre l'enseigne-
spéciaux pour cette classe intéressante d'a-

112

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE GENÈVE

Exposition des 22, 23, 24 et 25 avril 1869
au Bâtiment électoral.
Les amateurs et horticulteurs qui désirent
concourir doivent se faire inscrire avant le
15 courant, auprès de M. E. Vaucher, prési-
dent de la Société.

Société Genevoise pour la Protec- tion des Animaux.

Exposition de nids artificiels.
Les 22, 23, 24 et 25 avril 1869.
Au Bâtiment électoral, petite salle.
Les fabricants de nids peuvent envoyer leurs
modèles jusqu'au 20 courant chez MM. Carey,
5, Vieux-Collège.

Les dons en argent pour permettre à la So-
ciété protectrice d'augmenter le nombre de
ses primes sont reçus avec reconnaissance chez
M. P. Mégevand, trésorier de la Société, Cor-
rairie.

OFFRES DE SERVICES.

— Un jeune homme (20 à 22 ans) bien re-
commandé, connaissant le service de maison,
les soins à donner aux chevaux et un peu le
jardin, désire se placer dans une famille ho-
norable. S'adresser à M. Eberhardt, rue de
Lausanne, 41, au 2^{me}.

FÉCONDINE

ENGRAIS NATUREL CONCENTRÉ

Médaille de bronze au Concours agricole de
Genève 1866.
Emploi: 5 à 6 quintaux par pose de pré
ou champ, 2 à 5 onces par cep de vigne.
— Prix: Fr. 10 le quintal, pris à Fribourg,
emballage gratis. — Pour renseignements, pros-
pectus et expéditions, s'adresser directement à
Les tonneaux portent
WICKLY & CASTELLA
Fribourg (Suisse).
la raison sociale

CHAUX DU GAZ.

La poussière de chaux tamisée, provenant
de l'usine du gaz, est très bonne pour poudrer
les trèfles, les luzernes, le blé, l'avoine; pour
être mélangée, à raison d'un sur dix, aux
composts, aux engrais de ferme, et pour être
répandue dans les vignes de gros terrains.
Elle détruit aussi les insectes dans les semis
divers. Le prix n'en est que de 75 centimes le
char. On peut s'en procurer en s'adressant à
M. Rickly, contre-maître à la Coulouvrenière.

Chez MM. MENN & BELZ, à la Coulouvrenière,
près Genève: instruments agricoles de
toutes sortes, pressoirs à vin de raisins et de
fruits; bassins de granit et de roche pour
pressoirs.
Engrais Boutin; guano agénais.

A. RESS, taillandier, à la Bâtie,
prévient MM. les agriculteurs qu'ils trou-
veront tous les samedis, à Bel-Air, un as-
ortiment complet d'outils d'agriculture, de tail-
landerie et de drainage: les outils sont ga-
rantis de 1^{re} qualité et à des prix modérés.
**Grande médaille et 1^{er} prix aux
expositions de Genève.**

A LA COULOUVERNIÈRE N° 7.

Echalas de mélèze et de sapin non saignés.
— Reçu des échaldas en châtaignier, 4 1/2
pieds de long, chez M. J. F. Revacquier, mar-
chand-fustier, rue des Pâquis.

A VENDRE

— Betteraves à 1 fr. 25 c. Chez M. Archinard,
Grand Pré 477.
— Chapons de gros plant du Rhin, à 8 fr. le
mille. Chez M. Ch. Chavaignes, au Gros-Cret,
près Vevey.
— Foin et paille s'adresser à M. Eberhardt,
rue de Lausanne, 41.
— 80 quintaux de foin de 1^{re} qualité; cam-
pagne Micheli, Landeey.
— Bel assortiment d'échalas mélèze, chez Ro-
guet, rue du Lac, 15, Eaux-Vives.
— Sapin de choix pour échaldas à prix réduit,
chantier F. Ferderer, successeur de F. Dumant,
rue Versoix 15, Eaux-Vives.
— Au bord de la route de Lyon, la coupe
d'un taillis en chênes d'environ 5 poses, prêt à
écorcier. S'adresser à M. Aldor, à Cointrin.
— Un bois d'une contenance de 5 poses, si-
tué en France, à 10 minutes de Meyrin. S'a-
dresser à H. Turian, à Satigny.
— Une jolie génisse de 20 mois portant le
veau; 2 bonnes mères chèvres; un petit che-
val fort et robuste, bon pour un laitier ou
un colporteur. S'adresser jusqu'à la fin du
mois, au cabinet de M^{me} Nourrisson, rue Lé-
vrier.
— Fromages maigres, vieux et piquants pour
la campagne. Chez W. Burdairon, rue de Cou-
tance, 50.
— Paons et Paonnes. S'adresser au régis-
seur de la Villa de Prangins.
Genève. — Imp. Carey frères.

N° 15.

Jeudi 15 Avril 1869.

LE CULTIVATEUR DE LA SUISSE ROMANDE

JOURNAL HEBDOMADAIRE D'AGRICULTURE PRATIQUE

DEUXIÈME ANNÉE. — Par an, 5 fr. pour la Suisse, 7 fr. pour la France. Le semestre, 2 fr. 75 c. pour la Suisse, 5 fr. 75 c. pour la France.
Prix du numéro isolé: 15 centimes.
Prix des annonces: 6 centimes par ligne ou 1 c. par mot.

Concours pour l'espèce chevaline à Morges

Les 11, 12 et 13 mai 1869.
La Société d'agriculture qui a fait un
don de 200 fr. pour le concours et dont
le nom, par oubli du typographe, a été
omis dans le dernier N° du *Cultivateur*,
est celle de Fribourg. Nous tenons d'au-
tant plus à réparer cette omission que cette
Société se montre plus zélée et qu'elle a
donné le bon exemple.

Des exemplaires du programme sont dé-
posés à la librairie Desrois, rue du Rhône,
15, et à l'Étal des agriculteurs, même rue,
80.

CONCOURS ouvert par la Classe d'Agriculture de la Société des Arts de Genève

Pour les meilleurs mémoires avec expé-
riences à l'appui, sur

L'EMPLOI DES ENGRAIS CHIMIQUES.

La Classe d'Agriculture, voulant provoquer
des recherches sur les avantages que l'a-
griculture du canton de Genève peut retirer
de l'emploi de substances chimiques, ca-
pables de fournir aux terres l'azote, les
phosphates, la potasse, etc., que la cul-
ture en exporte avec les récoltes et que les
fumiers produits sur la ferme ne peuvent
lui rendre en quantité suffisante pour une

culture intensive, ouvre un concours aux
conditions suivantes:

Art. I.
Sont admis à concourir:
Toute personne habitant le canton de
Genève;
Tout membre de la Classe d'Agriculture,
lors même qu'il aurait son domicile en
delors du canton.

Art. II.
Les expériences devront avoir lieu sur
des parcelles d'au moins un are (15 toises
de Genève, 12 perches fédérales), et au-
tant que possible sur des terrains bien
définis au point de vue géologique et agro-
nomique.

Art. III.
Les mémoires présentés devront indi-
quer pour chaque parcelle soumise à l'ex-
périence:

- 1° La nature du terrain ainsi que les
fumures et les cultures antérieures;
- 2° L'étendue;
- 3° Le mode de culture ainsi que toutes
les circonstances particulières, époque de
la semence, de la récolte, etc.
- 4° La nature, la quantité, le prix et la
provenance de l'engrais chimique employé;
- 5° Le produit en poids de la récolte;
- 6° Le produit d'une ou plusieurs autres
parcelles contiguës et de même étendue,

dit étonnant. Mises à la portée du petit cultivateur, les mécaniques à dents, mues aisément par deux hommes, rendent le labour indépendant du râteau, dont la mécanique à eau, construite au fond d'un ravin ou au bord d'un précipice, fait un travail non moins d'un point de vue qu'un plus grand nombre de bras, qui, pour l'entretien et le nettoyage de ces machines, n'ont pas besoin de bras, et que par conséquent, le plus solide et le plus économique, est le grand modèle que nous avons décrit, et c'est du grand modèle que je propose à la mécanique.

Pour bien servir la machine, il faut 6 personnes, savoir :

- 1 preposé à la mécanique;
- 1 pour donner les gerbes;
- 2 pour tourner la roue;
- 1 pour secouer la paille;
- 1 pour lier les gerbes.

M. H. Werder confie le nettoyage des balaises à deux hommes, qui se tiennent à un bras et à un pied de distance l'un de l'autre, leur bonne construction, leur solidité, en sorte qu'on peut leur rendre le nettoyage avantageux d'être ce qu'on peut désirer de mieux.

F. BLANC, instituteur, à Montéty-la-Ville (Fribourg).

plus rationnel d'en charger une Association nationale, en faisant passer par le chemin de l'école.

Il est donc évident que la première chose à faire, avant de mettre un tel projet à exécution, sera de s'assurer de l'appui financier des gouvernements des cantons romands.

On devra ensuite se procurer un dévoué de l'enseignement, qui aura la disposition des hommes capables de diriger d'une manière rationnelle les propriétés de cette école. Ce but est, avant tout, de fournir aux élèves, réunissant toutes les conditions les plus importantes pour l'enseignement, les plus importantes pour qu'on devrait avoir en vue en fondant une école. La Commission doit résumer le but qu'on se propose de réaliser, comme suit :

1. Que de tous les cantons romands le canton de Vaud est celui qui réunit le mieux les conditions désirées;

2. Que de toutes les parties du canton de Vaud, c'est celle qui a le plus de population, qui a le plus de propriétés, et qui a le plus de besoins; et que par conséquent, c'est elle qui a le plus de chances de succès.

3. Que de toutes les parties du canton de Vaud, c'est celle qui a le plus de besoins, et qui a le plus de chances de succès.

4. Que de toutes les parties du canton de Vaud, c'est celle qui a le plus de besoins, et qui a le plus de chances de succès.

5. Que de toutes les parties du canton de Vaud, c'est celle qui a le plus de besoins, et qui a le plus de chances de succès.

chimique authentique est devenue de plus en plus indispensable, comme seul moyen de donner une garantie aux cultivateurs.

De même que les autres sociétés de la Suisse, la Société fribourgeoise d'agriculture et aux fréquentes réunions. Attendant l'importance considérable qu'on doit attacher à la culture alpestre, elle vient de décider de faire visiter toutes les montagnes du canton dans le courant de l'été, dans le but de décerner des primes aux pâturages alpestres qui auront été jugés les mieux tenus.

Elle proposera pareillement à l'assemblée générale des sociétés qui se réunira à Bulle dans le mois prochain d'allouer un subsidé aux concours de Morges pour la race chevaline.

Je ne vous donne pas les prix de nos dernières agricoles. Ils demeurent sans variation et dans ce niveau d'uniformité que les voies ferrées ont établi sur tous les points qu'elles parcourent.

A. R.

MONTHEY, 4 avril. — La foire de Monthey dite de Pâques qui a eu lieu le 31 mars dernier a été abondamment fournie en bétail de toute espèce, et tout a été enlevé promptement à des prix avantageux; les vaches laitières ont été particulièrement recherchées. Même jour, concours pour les caureaux. 10 sujets ont été présentés et 5 seulement ont été primés.

Prix des denrées. — Pommes de terre, 70 à 80 c. le boisseau. Fruits, 80 c. à 1 fr. Châtaignes, 5 fr. Bourre, 90 c. à 1 fr. le livre. Fromage gras, 65 c.; maigre, 55 à 45 fr. Oeufs, 55 c. la douzaine. Poin, 4 à 5 c. le quintal. Paille, 2 fr. 80 c. à 5 fr. 40 c. le quintal.

GENÈVE, 14 avril.

Blé, 26 fr. 50 c. à 27 fr. 50 c. les 100 kil. Farines, 56 à 57 fr.

Vin rouge savoyan de 1868, 21 à 22 fr. le setier (38 à 61 c. le pot fédéral). Vin blanc même récolte, 17 fr. 50 c. à 18 fr. 50 c. (48 à 52 c. le pot).

Poin, 4 fr. 50 c. à 5 fr. le quintal. Paille, 26 à 28 fr. les 8 quintaux.

Oeufs, 60 à 65 c. la douzaine.

Journées d'ouvriers de campagne. Cours de Rive, 11 avril: 1 fr. 75 c. à 2 fr. 55 c. généralement 2 fr. 10 c. à 2 fr. 50 c. Avec la soupe seulement, semaine assurée. 5 fr. 55 c. à 5 fr. 65 c.; avec la soupe et le vin, 5 fr. 70 c. à 5 fr. 80 c. — Journées de femmes, 1 fr. 20 c. à 1 fr. 50 c.

cultivées dans les mêmes conditions, mais sans engrais, ou fumées avec des quantités déterminées de fumier d'étable.

Art. IV.

Les mémoires devront être adressés avant le 15 décembre 1870, au président de la Classe d'Agriculture de la Société des Arts de Genève. Ils porteront une épigraphe qui sera répétée sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Art. V.

Ils seront transmis à un Jury de trois membres nommé par la Classe d'Agriculture et chargé de les apprécier.

Art. VI.

La Classe se réserve la faculté d'insérer dans son Bulletin ou dans le Cultivateur de la Suisse romande ceux de ces mémoires qu'elle jugera utile de publier.

Art. VII.

Un premier prix de 500 francs avec la médaille d'argent de la Classe.

Un second prix de 150 francs avec la médaille d'argent de la Classe, seront décernés, en séance générale de la Société des Arts, aux auteurs des deux meilleurs mémoires présentés conformément à ce programme.

PROJET DE CRÉATION D'UNE ÉCOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DANS LA SUISSE ROMANDE.

Rapport de la Commission nommée par le Comité de la Société d'agriculture de la Suisse romande. Séance du 3 mars 1869.

Sont présents tous les membres, à l'exception de celui du Valais. M. Hugonin, appelé à développer la proposition qu'il a faite à l'assemblée générale le 17 décembre dernier, dit qu'il désire qu'il soit créé une école pratique d'agriculture dans un des cantons de la Suisse romande. Cette école serait destinée à fournir l'instruction

aux fils d'agriculteurs, de fermiers, de propriétaires ou autres qui désirent se vouer à la carrière agricole. Jusqu'à ce jour les jeunes gens appartenant à ces diverses catégories de la société ont été obligés d'aller chercher à l'étranger, ou dans les établissements de la Suisse allemande, l'instruction dont ils avaient besoin et qu'ils ne pouvaient trouver dans le pays. Absence de contrôle, éducation souvent coûteuse, circonstances ordinairement assez différentes de celles que présente leur contrée, tels sont les principaux inconvénients de cette éducation à l'étranger.

La Commission s'est montrée, d'emblée, unanime pour désirer qu'il soit créé, dans cette partie de la Suisse, un établissement éducatif qui sera d'une utilité incontestable pour l'avancement de notre agriculture.

Cet établissement devrait être fondé sur des bases analogues à celles des écoles qui existent, depuis quelques années, dans les cantons de Thurgovie, de Zurich, de Berne et d'Argovie.

A cette occasion, la Commission a entendu un résumé des statuts et des principes qui ont présidé à la création des écoles de Kreuzlingen, du Strickhof, de la Rütli et de Muri, résumé présenté par un de ses membres qui a fait dernièrement une enquête sur ces établissements.

La Commission s'est demandé ensuite à qui devrait appartenir l'initiative de cette création. Sur ce point, elle a été également unanime pour désirer que la Société d'agriculture de la Suisse romande se charge, elle-même, de la fondation d'une œuvre qui rentre aussi bien dans son mandat, et que personne n'est mieux placé qu'elle pour faire réussir. Un établissement intercantonal ne peut guères être soumis à la direction exclusive d'un seul gouvernement cantonal; aussi semble-t-il plus simple et